

**Photo n°3**

Titre : .....

Lieu de prise de vue : .....

Date de la prise de vue : .....

**Photo n°4**

Titre : .....

Lieu de prise de vue : .....

Date de la prise de vue : .....

**Photo n°5**

Titre : .....

Lieu de prise de vue : .....

Date de la prise de vue : .....

Date :

Signature :



# CONCOURS PHOTOS

“Une vie de Lauvinois”



Du 1<sup>er</sup> avril au 31 octobre 2023



## RÈGLEMENT DU CONCOURS

Dans le cadre de sa politique participative, Lauwin-Planque organise son traditionnel concours de photographies sur le thème de «une vie de Lauwinois». L'objectif final de ce concours est la réalisation du calendrier 2024 du village. 12 photos seront ainsi sélectionnées.

**Article 1 :** Ce concours gratuit est ouvert à tous les photographes amateurs lauwinois à l'exclusion des agents municipaux, des membres du jury et de leur famille.

Pour les participants mineurs, le bulletin de participation devra être signé par le représentant légal.

**Article 2 :** Chaque participant pourra envoyer 5 photos maximum, en noir et blanc ou couleur, au format JPEG et en haute définition. Les photos doivent respecter le thème : «Une vie de Lauwinois». Il doit mettre en scène un habitant de Lauwin-Planque, ou un groupe d'habitants, dans un lieu reconnaissable du village. Les photos doivent être transmises électroniquement sous la forme Prenom\_Nom\_ConcoursPhoto2023\_Numero.

**Article 3 :** Les photos seront à adresser à benjamin.simon@lauwin-planque.com ou à déposer à la mairie sur clé USB (celle-ci pourra vous être restituée à l'issu du concours).

Tout dépôt de photos doit être obligatoirement accompagné du dépôt du bulletin de participation dûment complété et signé par le candidat.

**Article 4 :** Calendrier

- 31 octobre 2023 : Clôture de l'envoi des photos
- Novembre 2023 : Sélection des photos
- Janvier 2023 : Édition du calendrier du village et exposition des photos en grand format.
- 1<sup>er</sup> trimestre 2024 : Cérémonie de remise des prix

**Article 5 :** Le jury est composé de Mme le Maire, de 2 membres du Conseil Municipal, de 2 membres du Conseil Municipal des jeunes, d'un membre du CCAS, d'un agent municipal et d'un professionnel de l'image.

**Article 6 :** Le jury sélectionnera 12 photos.

Les critères de sélection seront :

- le respect du thème,
- la qualité technique de l'image,
- le sens artistique et l'originalité.

Les œuvres seront exposées temporairement. À l'issue de cette exposition, elles seront offertes à leur propriétaire.

**Article 7 :** Les lauréats seront valorisés à travers les différents supports de communications de la commune. L'auteur du cliché gagnant se verra offrir un stage de photographie.

**Article 8 :** Les participants s'engagent à céder gracieusement leurs clichés ainsi que les droits de leurs œuvres à la commune pour la constitution de sa photothèque et d'une utilisation pour ses supports de communication. Ils autorisent par avance la commune de Lauwin-Planque à publier leur nom et photographie sur le site www.lauwin-planque.com et dans le magazine municipal ou tout autre support de communication.

**Article 9 :** Chaque candidat certifie être l'auteur des clichés.

Il doit s'assurer du respect du droit à l'image et de la vie privée des personnes photographiées. Un droit à l'image doit être signé par les personnes identifiables sur les clichés.

**Article 10 :** Le fait de participer au concours implique l'acceptation du présent règlement. Le non-respect de ce règlement entraînera la disqualification du candidat.

**Article 11 :** La commune de Lauwin-Planque se réserve le droit à tout moment d'interrompre, de supprimer, de différer ou de reporter le concours.

**Article 12 :** Conformément au Règlement (UE) 2016/679 du Parlement Européen relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données :

La mairie de Lauwin-Planque, dont le Maire est responsable de traitement, collecte vos données qui seront traitées par ses agents.

Les données collectées sont nécessaires pour la diffusion des clichés dans le cadre du concours dans le cadre du consentement dont le caractère est obligatoire pour traiter la demande. Ces données seront conservées sur la durée du concours. Vous disposez à tout moment d'un droit d'opposition, accès, rectification, effacement et de limitation.

Pour toute question, vous pouvez vous adresser à mairie@lauwin-planque.com ou au délégué à la protection des données à l'adresse suivante : Mairie de Lauwin-Planque - à l'attention du Délégué à la Protection des données - 14 rue Jean Jaurès - 59553 Lauwin-Planque. En cas de manquement à ces obligations, vous pouvez saisir la CNIL.

## BULLETIN D'INSCRIPTION

Prénom : .....

Nom : .....

Adresse : .....

.....

Téléphone : ..... Portable : .....

Mail : .....

Date de naissance : .....

*Pour les personnes mineures, une signature des parents est obligatoire avec la mention «lu et approuvé»*

Je certifie avoir pris connaissance et accepté dans son intégralité le règlement du concours photos 2023.

### Photo n°1

Titre : .....

Lieu de prise de vue : .....

Date de la prise de vue : .....

### Photo n°2

Titre : .....

Lieu de prise de vue : .....

Date de la prise de vue : .....